Certifié conforme
l'originale, le 25/09/26,
la gérance

SARL 2CLP
2755 route de Narbonne – 38 950 ST MARTIN LE VINOUX
493 086 532 - RCS de Grenoble

Procès verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mil vingt six et le 10 juin dix heures,
Les associés de la SARL 2CLP, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Étaient présents :
– Camille Lambert-Emery, née le 14 octobre 1985 à Échirolles,
– Céline Lambert-Emery, née le 1er octobre 1990 à Échirolles,
– Léo-Paul Lambert-Emery, né le 19 décembre 1996 à La Tronche.

L'assemblée est présidée par Camille Lambert-Emery, associée.
La présidente constate que les associés présents ou régulièrement représentés représentent la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025.

Le président dépose sur le bureau les documents nécessaires à l'étude de l'ordre du jour.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

La discussion est ouverte et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION: approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025.

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : affectation du résultat

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 14 110 euros, que les associés décident d'affecter sur le compte « report à nouveau ».

TROISIEME RESOLUTION : pouvoir au gérant

L'assemblée donne tous pouvoirs à la gérance pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures.
De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant.

SARL 2CLP
2755 Route de Narbonne
38950 ST MARTIN LE VINOUX

Certifié conforme à l'original,
le 25/09/2026.
la gérance



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Gallo&Associés

SARL 2CLP

LMNP

2755 Route de Narbonne

38950 ST MARTIN LE VINOUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dossier pour Entreprise

TEOREM GRENOBLE

29 Avenue Felix Viallet 38000 GRENOBLE

Tel 04 76 86 37 00 teorem@gallo.fr

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire	2
Attestation de l'Expert Comptable	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Détail de l'Actif	6
Détail du Passif	7
Compte de Résultat 1/2	8
Compte de Résultat 2/2	9
Détail du Compte de Résultat	10
Etats fiscaux	12
BIC - Déclaration 2031 - Impôt sur le revenu	13
BIC - Déclaration 2031 Bis - Impôt sur le revenu	14
BIC - Déclaration 2031 BisSuite - Impôt sur le revenu	15
BIC-RS 2033 A - Bilan	16
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	17
2033B - Divers à réintégrer	18
2033B - Divers à déduire	19
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	20
2033C - Détail du cadre III, plus & moins values	21
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	22
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	23
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	24
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /2	25
---------- Etat de suivi des amts dont la déduction est écartée (article 39C) ----------26	
Etat de suivi des amortissements (article 39C) /1	27

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL 2CLP relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	337 024	€
Chiffre d'affaires :	11 871	€
Résultat net comptable :	14 110	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à GRENOBLE
Le 09/04/2026

MARION David
Manager

BELY Jonathan
Expert-comptable

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)	5 000		5 000	5 000
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	22 989		22 989	36 048
	Constructions	207 370	66 759	140 611	233 717
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	10 642	5 551	5 091	9 350
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	160		160	160
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	241 162	72 310	168 852	279 275
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	142 112		142 112	34 500
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	21 060		21 060	2 132
	Total de l'actif circulant (IV)	163 172		163 172	36 632
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	409 333	72 310	337 024	320 907
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			142 112	34 500

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	312 779	309 247
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14 110	3 532
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	331 889	317 779
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 628	3 128
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	2 507	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	5 135	3 128
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	337 024	320 907

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	14 109,96	3 531,83
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	5 135	3 128
(2)	Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé	5 000	1,48	5 000	1,56		
Capital souscrit non appelé	5 000	1,48	5 000	1,56		
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	5 000	1,48	5 000	1,56		
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	168 852	50,10	279 275	87,03	(110 423)	-39,54
Terrains	22 989	6,82	36 048	11,23	(13 059)	-36,23
TERRAIN			36 048	11,23	(36 048)	-100,00
TERRAIN APPT 8 - LOT 270 - T4	12 741	3,78			12 741	
TERRAIN APPT 2 - LOT 264 - T1	5 263	1,56			5 263	
TERRAIN APPT 16 - LOT 278 - T1	4 986	1,48			4 986	
Constructions	140 611	41,72	233 717	72,83	(93 105)	-39,84
APPT 8 - LOT 270 - T4	114 670	34,02			114 670	
APPT 2 - LOT 264 - T1	47 364	14,05			47 364	
APPT 16 - LOT 278 - T1	44 871	13,31			44 871	
LOCAL IMMOB.CHEMIN CAPUCHE			324 433	101,10	(324 433)	-100,00
PARKING - LOT 291			930	0,29	(930)	-100,00
PARKING - LOT 294	465	0,14			465	
AMORTISSEMENTS APPT 8 - LOT 270	(36 870)	-10,94			(36 870)	
AMORTISSEMENTS APPT 2 - LOT 264	(15 229)	-4,52			(15 229)	
AMORTISSEMENTS APPT 16 - LOT 278	(14 427)	-4,28			(14 427)	
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION			(91 275)	-28,44	91 275	100,00
AMORTISSEMENTS PARKING - LOT 291			(372)	-0,12	372	100,00
AMORTISSEMENTS PARKING - LOT 294	(233)	-0,07			(233)	
Autres immobilisations corporelles	5 091	1,51	9 350	2,91	(4 259)	-45,55
AGENCEMENT - LOT 270	7 518	2,23	10 260	3,20	(2 742)	-26,73
MOBILIER - LOT 282 - T4			5 775	1,80	(5 775)	-100,00
MOBILIER - LOT 270 - T4	1 867	0,55			1 867	
MOBILIER - LOT 264 - T1	842	0,25			842	
MOBILIER - LOT 278 - T1	414	0,12			414	
AMORTISSEMENTS TRAVAUX			(3 117)	-0,97	3 117	100,00
AMORTISSEMENTS TRAVAUX - LOT 270	(3 443)	-1,02			(3 443)	
AMORTISSEMENTS MOBILIER - LOT 282			(3 568)	-1,11	3 568	100,00
AMORTISSEMENTS MOBILIER - LOT 270	(1 206)	-0,36			(1 206)	
AMORTISEMENTS MOBILIER - LOT 264	(610)	-0,18			(610)	
AMORTISSEMENTS MOBILIER - LOT 278	(292)	-0,09			(292)	
Autres titres immobilisés	160	0,05	160	0,05		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	160	0,05	160	0,05		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	163 172	48,42	36 632	11,42	126 540	345,43
Autres créances	142 112	42,17	34 500	10,75	107 612	311,92
Collectif fournisseurs débiteurs	612	0,18			612	
C/C INDIVISION LAMBERT EMERY	141 500	41,99	34 500	10,75	107 000	310,15
Disponibilités	21 060	6,25	2 132	0,66	18 928	887,73
BANQUE POPULAIRE	21 060	6,25	2 132	0,66	18 928	887,73
TOTAL DU BILAN ACTIF	337 024	100,00	320 907	100,00	16 117	5,02

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	331 889	98,48	317 779	99,03	14 110	4,44
Capital Social ou individuel	5 000	1,48	5 000	1,56		
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	5 000	1,48	5 000	1,56		
Report à nouveau	312 779	92,81	309 247	96,37	3 532	1,14
REPORT A NOUVEAU	312 779	92,81	309 247	96,37	3 532	1,14
Résultat de l'exercice	14 110	4,19	3 532	1,10	10 578	299,51
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	5 135	1,52	3 128	0,97	2 007	64,15
Emprunts et dettes financières divers	2 628	0,78	3 128	0,97	(500)	-15,98
CAUTION RECUES	2 628	0,78	3 128	0,97	(500)	-15,98
Dettes fiscales et sociales	2 507	0,74			2 507	
URSSAF A PAYER	2 507	0,74			2 507	
TOTAL DU BILAN PASSIF	337 024	100,00	320 907	100,00	16 117	5,02

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaire	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	11 871		11 871	31 025
	Montant net du chiffre d'affaires	11 871		11 871	31 025
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			134 500	
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation			146 371	31 025
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			16 426	8 827
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 817	3 936
	Salaires				
	Cotisations sociales			2 507	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 038	14 735
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			97 385	
	Autres charges			91	
	Total des charges d'exploitation			132 265	27 498
	RESULTAT D'EXPLOITATION			14 106	3 527

(1) Ycompris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 106	3 527
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	4	5
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	4	5
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	4	5
	RESULTAT COURANT avant impôts	14 110	3 532
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	146 375	31 030
	Total des charges	132 265	27 498
	RESULTAT DE L'EXERCICE	14 110	3 532

(2) dont produits concernant les entitées liées		
(3) dont intérêts concernant les entitées liées		

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025 12 mois		01/01/2024 31/12/2024 12 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation	146 371	N/S	31 025	100,00	115 345	371,78
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	11 871	100,00	31 025	100,00	(19 155)	-61,74
Production vendue Services FRANCE	11 871	100,00	31 025	100,00	(19 155)	-61,74
LOCATIONS	11 871	100,00	31 025	100,00	(19 155)	-61,74
Montant net du chiffre d'affaires	11 871	100,00	31 025	100,00	(19 155)	-61,74
Pdts des cessions immo incorp. corp.	134 500	N/S			134 500	
CESSIONS IMMOBILIERES	134 500	N/S			134 500	
Total des charges d'exploitation	132 265	N/S	27 498	88,63	104 766	380,99
Autres achats et charges externes	16 426	138,38	8 827	28,45	7 600	86,10
PETIT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	323	2,72	2 143	6,91	(1 820)	-84,92
CHARGES DE COPROPRIETE	4 425	37,28	5 422	17,48	(997)	-18,39
ENTRETIEN TRAVAUX	8 987	75,71			8 987	
ASSURANCE	375	3,16	335	1,08	40	11,90
HONORAIRE CPTABLE	654	5,51	630	2,03	24	3,81
AUTRES HONORAIRES	1 573	13,26	252	0,81	1 321	524,39
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	89	0,75	45	0,14	45	100,54
Impôts, taxes et versements assimilés	2 817	23,73	3 936	12,69	(1 119)	-28,43
TAXE FONCIERE	2 817	23,73	3 936	12,69	(1 119)	-28,43
Cotisations sociales	2 507	21,12			2 507	
URSSAF - CELINE LAMBERT-EMERY	1 253	10,56			1 253	
URSSAF - CAMILLE LAMBERT-EMERY	1 253	10,56			1 253	
Dotations aux amortissements	13 038	109,83	14 735	47,50	(1 698)	-11,52
DOT. AMORT. APPT 20 - LOT 282	2 957	24,91	14 735	47,50	(11 779)	-79,93
DOT. AMORT. - APPT 8 - LOT 270	5 548	46,74			5 548	
DOT. AMORT. - APPT 2 - LOT 264	1 988	16,75			1 988	
DOT. AMORT. - APPT 16 - LOT 278	1 845	15,54			1 845	
DOT. AMORT. - BOX GARAGE - LOT 250	624	5,26			624	
DOTATIONS AMORTISSEMENTS - PARKING	76	0,64			76	
Valeurs comptables immos incorp. corp. cédées	97 385	820,40			97 385	
CESSION IMMOBILISATIONS	97 385	820,40			97 385	
Autres charges	91	0,77			91	
AUTRES CHARGES	91	0,77			91	
Résultat d'exploitation	14 106	118,83	3 527	11,37	10 579	299,94
Total des produits financiers	4	0,03	5	0,02	(1)	-16,67
Produits autres valeurs mob. & créances actif imm.	4	0,03	5	0,02	(1)	-16,67
PRODUITS FINANCIERS	4	0,03	5	0,02	(1)	-16,67

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025 12 mois	01/01/2024 31/12/2024 12 mois	Variations %
Total des charges financières			
Résultat financier	4 0,03	5 0,02	(1) -16,67
Résultat courant avant impôts	14 110 118,87	3 532 11,38	10 578 299,51
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat de l'exercice	14 110 118,87	3 532 11,38	10 578 299,51

Etats Fiscaux au 31/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

N° 2031
(2026)
Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le **01012025**
et clos le **31122025**

Régime " simplifié d'imposition" [X] ou " réel normal" [ ]
Option pour la comptabilité super-simplifiée [ ] TVA [ ]
Option pour le régime de la taxation au tonnage [ ] (entreprises de transport maritime)
(cochez la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : **SARL 2CLP**

Adresse de l'entreprise : **2755 Route de Narbonne**

38950 ST MARTIN LE VINOUX

Téléphone : **0663553773**

SIRET **49308653200030**

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

LMNP

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

		Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		**5 962**	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus nets exonérés (a - b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		Total c + d
3. Total		5 962	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2 - col. 1) ❷		**5 962**	
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ❸			

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI : e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI : f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹ : 12 372 — à court terme et à long terme ❺ exonérées : — à long terme imposables au taux de 12,80 % ❹ : — à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ❹ : — dont plus-values à long terme ❺ exonérées (art.151 septies A du CGI) : — dont plus-value à court terme exonérée ❺ (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) :

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies [ ] — ZRR art 44 quindecies [ ] — Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies [ ] — Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A [ ] — Autres dispositifs ❻ [ ]
ZFU - territoires ent. 44 octies A [ ] — Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies [ ] — Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ] — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ] — France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies A [ ]

Exonération ou abattement pratiqué ❼ → sur les plus-values imposables à 12,80% : — sur le bénéfice professionnel : — Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W) [ ]

7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ❽ a - Bénéfice : — b - Déficit : 3 680

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif(art 39 duodecies) : — Moins-values à court terme (art 39 duodécies) :

- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8% : 2 609

Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ❾ :

8. Régime des sociétés de personnes ❿

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés :

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % :

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :
TEOREM GRENOBLE
29 Avenue Felix Viallet
38000 GRENOBLE
Tél : 04 76 86 37 00

Nom et adresse du conseil :
Tél :

Identité du déclarant :
Date : Lieu :
Qualité et nom du signataire :
Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) [ ] ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2026)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2CLP**

et date de clôture de l'exercice : **31122025**

E **RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)**

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
LAMBERT-EMERY Céline 2755 route de Narbonne 38950 ST MARTIN LE VINOUX FRANCE		01101990 358 ECHIROLLES FRANCE	2 981		
LAMBERT-EMERY Camille 9 rue de la République 94320 THIAIS FRANCE		14101985 38 ECHIROLLES FRANCE	2 981		
LAMBERT-EMERY Léo-Paul 17 chemin de la Capuche 38100 GRENOBLE FRANCE		19121996 38 LA TRONCHE FRANCE		2 487	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____ _____

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2026)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2CLP** **et date de clôture de l'exercice : 31122025**

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2025,** montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, **majorés** des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés .	
	Rétrocessions d'honoraires, de commisions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
	(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		3 680
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	3 680 à reporter case 7b

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 2CLP** — **2755 Route de Narbonne** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : **38950 ST MARTIN LE VINOUX**

SIRET : 4 9 3 0 8 6 5 3 2 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	5 000	016		5 000	5 000
	Immobilisations corporelles*	028	241 002	030	72 310	168 692	279 115
	Immobilisations financières* (1)	040	160	042		160	160
	Total I (5)	044	**246 162**	048	**72 310**	**173 852**	**284 275**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres * (3)	072	142 112	074		142 112	34 500
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	21 060	086		21 060	2 132
	Total II	096	**163 172**	098		**163 172**	**36 632**
	Total général (I + II)	110	**409 333**	112	**72 310**	**337 024**	**320 907**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	312 779	309 247
	Résultat de l'exercice	136	**14 110**	**3 532**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**331 889**	**317 779**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	2 628	3 128
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	2 507	
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**5 135**	**3 128**
	Total général (I + II + III)	180	**337 024**	**320 907**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	141 500		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	134 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SARL 2CLP**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		
	Production vendue biens		
	Production vendue services *	11 871	31 025
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée *		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	134 500	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	**146 371**	**31 025**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		
	Variation de stocks (marchandises) *		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : . .....)	16 426	8 827
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	2 817	3 936
	Rémunérations du personnel *		
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380 : 2 507)	2 507	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	13 038	14 735
	Dotations aux dépréciations		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	97 477	
	Total des charges d'exploitation (II)	**132 265**	**27 498**
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**14 106**	**3 527**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	4	5
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	**14 110**	**3 532**

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

		14 110	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Provisions non déductibles*		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	6 833	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993		
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181		
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		14 980
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	**5 962**	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	**5 962**	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2025

Libellé	Montant
DEFICIT LMNP LEO-PAUL LAMBERT EMERY	3 680
AMORTISSEMENTS ECARTES	3 152
Totalisation	6 833

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2025

Libellé	Montant
PLUS VALUE NON PROFESSIONNEL LEO-PAUL LAMBERT EMERY	12 372
PLUS VALUE PROFESSIONNELLE LT CAMILLE ET CELINE LAMBERT-EMERY	2 609
Totalisation	14 980

DGFiP N° 2033-C2026

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2CLP**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	5 000	412		414		416	5 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	36 048	422		424	13 059	426	22 989	
	Constructions	430	325 363	432		434	117 993	436	207 370	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	10 260	452		454	2 742	456	7 518	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 775	472		474	2 651	476	3 124	
Immobilisations financières		480	160	482		484		486	160	
TOTAL		490	**382 607**	492		494	**136 445**	496	**246 162**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	91 647	522	11 630	524	36 518	526	66 759
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 117	542	926	544	600	546	3 443
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 568	562	481	564	1 941	566	2 108
TOTAL		570	**98 332**	572	**13 038**	574	**39 060**	576	**72 310**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	136 445	39 060	97 385	134 500	33 202		3 913	
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 **136 445**	580 **39 060**	582 **97 385**	584 **134 500**	586 33 202	581	587 **3 913**	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 33 202	585	597 **3 913**	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2025

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12	long terme 0%
PARKING - LOT 291	465	216	249		(249)			
ETANCHEITE - APPT 20 - LOT 282	7 156	3 645	3 511	7 371	3 645		215	
TOITURE - APPT 20 - LOT 282	8 178	2 498	5 680	8 424	2 498		246	
INSTAL.ELEC.-APPT 20-LOT 282	6 134	1 874	4 260	6 318	1 874		184	
STRUCTURE - APPT 20 - LOT 282	56 225	8 587	47 639	57 915	8 587		1 690	
IKEA - LOT 282	760	578	183		(183)			
IKEA - LOT 282	164	125	39		(39)			
TERRAIN - LOT 282	11 359		11 359	11 700			341	
AMEN.INT. -APPT 20 - LOT 282	15 334	9 754	5 580	15 795	9 754		461	
AMEN.EXT. -APPT 20 - LOT 282	9 201	5 017	4 184	9 477	5 017		276	
DARTY - LOT 282	324	244	80		(80)			
IKEA - MOBILIER - LOT 282	1 152	817	336		(336)			
CONFORAMA - CANAPE- LOT 282	250	178	72		(72)			
MENUISERIE SCANNO - LOT 282	2 742	600	2 142		(2 142)			
TERRAIN GARAGE - LOT 250	1 700		1 700	1 750			50	
BOX GARAGE - LOT 250	15 300	4 928	10 372	15 750	4 928		450	
Totalisation	136 445	39 060	97 385	134 500	33 202		3 913	

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL 2CLP** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 2CLP** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012025** et clos le : **31122025** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	11 871
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	**11 871**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	37 115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**37 115**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	323
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	16 103
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	91
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**16 518**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**32 468**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 49308653200030

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 2CLP**

ADRESSE (voie) **2755 Route de Narbonne**

CODE POSTAL **38950** VILLE **ST MARTIN LE VINOUX**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	3	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom de famille **LAMBERT** Prénom(s) **Céline**

Nom d'usage **LAMBERT-EMERY** % de détention **34,00** Nb de parts ou actions **34**

Naissance : Date **01101990** N° département **358** Commune **ECHIROLLES** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **2 755** Voie **route de Narbonne**

Code postal **38950** Commune **ST MARTIN LE VINOUX** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MME** Nom de famille **LAMBERT** Prénom(s) **Camille**

Nom d'usage **LAMBERT-EMERY** % de détention **33,00** Nb de parts ou actions **33**

Naissance : Date **14101985** N° département **38** Commune **ECHIROLLES** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **9** Voie **rue de la République**

Code postal **94320** Commune **THIAIS** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 493 086 532 00030

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 2CLP**

ADRESSE (voie) **2755 Route de Narbonne**

CODE POSTAL **38950** VILLE **ST MARTIN LE VINOUX**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	3	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom de famille **LAMBERT** Prénom(s) **Léo-Paul**

Nom d'usage **LAMBERT-EMERY** % de détention **33,00** Nb de parts ou actions **33**

Naissance : Date **19121996** N° département **38** Commune **LA TRONCHE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **17** Voie **chemin de la Capuche**

Code postal **38100** Commune **GRENOBLE** Pays **FRANCE**

Titre (2) ☐ Nom de famille ☐ Prénom(s) ☐

Nom d'usage ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

---------- Etat de suivi des amts dont la déduction est écarté

Etat de suivi des amortissements régulièrement comptabilisés dont la déduction est écartée (article 39 C, II-1 et 2 du CGI)

Un état de suivi est servi pour chaque bien dont la déduction de tout ou partie de l'amortissement est écartée en application des dispositions des 1 ou 2 de l'article 39 C du Code Général des Impôts (CGI).

1/1

Dénomination du bien LA CAPUCHE - LEO-PAUL LAMBERT EMERY

			31/12/2025			
			Parts de la structure bailleresse détenues directement ou indirectement par des personnes soumises à l'impôt sur les sociétés		Parts de la structure bailleresse détenues directement ou indirectement par des personnes physiques ou exploitants individuels	Total
			Utilisatrices du bien	Non utilisatrices du bien		
% de détention		A				
Amortissements non déduits au titre des exercices antérieurs		B				
Amortissements non déduits au titre de l'exercice		C			3 152	3 152
Total avant imputation		D			3 152	3 152
Limite d'imputation	Limite de 3 fois le montant des loyers acquis	E				
	Limite du montant des loyers acquis diminué des autres charges	F				
Imputation sur la quote-part de résultat de l'exercice des amortissements non déduits antérieurement		G				
Amortissements restant à déduire sur les exercices ultérieurs[1]		H			**3 152**	3 152

[1] A reporter ligne B de l'état de suivi servi au titre de l'exercice suivant, sous réserve de la fraction de stock d'amortissements non admis en dans les conditions précisées au BOI-BIC-AMT-20-40-10-30 au I-A-2-c § 110.